

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0057**TRAVAUX DE RENOVATION DU CINEMA CHAPLIN
MODIFICATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX 23T1200 _ LOT 1****AVENANT N°2***Le Maire de Rive de Gier*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants et R.2123-4,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2024_0005 du 18/01/2024 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de rénovation du cinéma Chaplin à Rive-de-Gier,
- Vu la décision DEC-2024-0036 du 04/06/2024 relative à l'avenant n°1 du marché,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

De signer un avenant n°2, pour le lot n°1 afin d'introduire des prestations supplémentaires relatives à la découverte de matériaux amiantés supplémentaires dans le faux-plafond de la salle 1.

Une opération de désamiantage complémentaire dans la salle 1, au niveau du faux-plafond du balcon est nécessaire.

Le montant de l'avenant n°2 est détaillé comme suit :

LOT 1 _ Désamiantage / Curage : TPM - 44 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTÉ.

Montant du marché initial :

Montant HT :	80 890,00 €
TVA (20 %) :	16 178,00 €
Montant TTC :	97 068,00 €

Montant de l'avenant 1 :

Montant HT :	40 620,00 €
TVA (20 %) :	8 124,00 €

Montant TTC : 48 744,00 €

Montant de l'avenant 2 :

Montant HT : 21 750,00 €

TVA (20 %) : 4 350,00 €

Montant TTC : 26 100,00 €

Nouveau montant du marché public (après avenants n°1 et n°2) :

Montant HT : 143 260,00 €

TVA (20 %) : 28 652,00 €

Montant TTC : 171 912,00 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.